

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 25 Août 2015**

Présents: Jean-Luc LUEZ - Véronique ANTOINE - Henri BOUILLOUX - Emmanuel DARMEDRU - Pascal KERAUDREN - Frédéric MOREL - Evelyne ROTH - Estelle VOURLAT - Valérie GOUTTE-TOQUET - Gilles BERGER - Denis AUGEZ - Chantal ARMENI.

Absents excusés : Marylène WILLAUMEZ - Michel CARRE - Philippe PACCARD

Véronique ANTOINE est désignée secrétaire de séance

Sous la présidence de Mr Jean-Luc LUEZ,

DIA CORNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Barbara BREUIL, Notaire à Ceyzériat, portant sur une parcelle située en zone 2AU, au Noyer, cadastrée :

- 048 A 921 de 6110 m²

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption.

DIA BIGAY

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Paul GAUD, Notaire à Bourg-en-Bresse, portant sur une maison d'habitation, située en zone U « 80 Le Gabrot » à Rignat cadastrée

- 324 A 808 (800m²)
- 324 A 1388 (174 m²)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption.

Admission en non-valeur d'un titre irrécouvrable

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, l'affaire de mars 2011, concernant la détérioration des éclairages du pont de Bohas.

Après jugement les familles civilement responsables pour leurs enfants respectifs devaient payer la somme de 9816.77€ in solidum. Deux familles ont réglées la somme de 3272.26€.

L'un des redevables étant défaillant après des poursuites restant infructueuses, la Trésorerie demande l'admission en non-valeur pour un montant de 3272.26€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte l'admission en non-valeur du titre d'un montant de 3272.26€
- précise que les écritures comptables correspondantes seront passées avant le 31/12/2015.

En outre Monsieur le Maire précise que cette disposition comptable ne signifie pas que la créance ne sera pas recouvrée ; celle-ci est toujours valide et pourra être recouvrée si les circonstances venaient à le permettre.

Autorisation pour ester en justice- Tribunal de Grande Instance de Bourg-en-Bresse

Monsieur le Maire rappelle au Conseil, le dépôt de plainte pour abus de confiance, déposé auprès de la gendarmerie concernant la disparition des matériels professionnels de l'Auberge.

Une enquête a été effectuée et le procureur de la République a décidé de recourir contre l'auteur des faits en procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité.

La Commune est invitée à comparaître en même temps que l'auteur au Tribunal de Grande Instance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à ester auprès du Tribunal de Grande Instance de Bourg en Bresse aux fins de se porter civile pour la commune dans ce dossier, et à désigner Maître Jacques Bernasconi, pour défendre la commune.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement

Mme Chantal Arméni, élue déléguée à la commission assainissement de la communauté de communes présente au Conseil Municipal pour l'exercice 2014, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Ce rapport a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Communautaire de la Vallière.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal pour l'exercice 2014, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de distribution d'eau potable remis par le syndicat des eaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport.

Renouvellement de la convention d'adhésion au service de Médecine Préventive

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère au service de médecine préventive mis en place par le centre de gestion.

Le taux de fréquentation des agents et le résultat financier du service, comparés aux tarifs pratiqués par les autres centres de gestion de la Région Rhône Alpes ainsi que par les différents services de Santé au Travail, ont conduit le Conseil d'administration du Centre de Gestion à revaloriser la cotisation à 80€ par agent, par an au lieu de 50€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le maintien de l'adhésion de la collectivité au service de médecine préventive, au prix de 80€ par agent et par an et autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir entre la collectivité et le Centre de Gestion, à compter du 01 janvier 2016.

Acquisition de deux ALGECO

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que Mr Bruno Bernard, a proposé à la commune la vente de ses deux ALGECO entreposés sur la parcelle 048 A 686, depuis plusieurs mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les deux ALGECO, au prix de 500€ les deux, qui serviront de futur local aux membres de la société de chasse de Meyriat.

Service Instructeur des demandes d'autorisation d'occupation des sols

Pour les communes dotées d'un document d'urbanisme, la loi ALUR prévoit de réserver la mise à disposition des services de l'Etat aux communes membres d'une communauté dont la population légale est inférieure à 10 000 habitants, pour l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation des sols.

Par conséquent la Direction Départementale des Territoires (DDT) nous a informé que compte tenu que Bohas-Meyriat-Rignat, appartenait depuis le 01 janvier 2015, à une Communauté de Communes de plus de 10 000 habitants, elle devait organiser dans les meilleurs délais le transfert de l'instruction des dossiers de demande d'autorisation d'occupation des sols vers un nouveau service.

Les autres communes membres de la Communauté de Communes La Vallière ayant reçu le même courrier, il a été décidé en conseil communautaire de demander à la DDT, de prolonger jusqu'en 2016 l'instruction des dossiers, afin de pouvoir mettre en place un service compétent.

Mise en vente de l'Auberge du Suran

Suite à la décision de la commune en date du 27 janvier 2015, de vendre l'Auberge. Le Conseil Municipal donne son accord pour insérer sur le site « Le Bon Coin » l'annonce de la vente de l'Auberge au prix de 220 000€

Subventions pour la construction de la salle de Bohas

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu les décisions d'attribution de subvention pour la construction de la salle polyvalente de Bohas :

-150 000 € du Conseil Départemental

-80 000€ de l'Etat au titre de la DETR

Les appels d'offres doivent commencer à l'automne.

Hangar Agricole « Le Noyer »

Mme Céline Ronger, viticultrice à Bohas, a informé la commune de son intérêt pour louer le hangar agricole du Noyer, et propose de s'y installer en concluant avec la commune un contrat de location-vente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à sa demande de location.

Monsieur le Maire, prendra prochainement contact, avec l'Etablissement Public Foncier de l'Ain, qui s'est porté acquéreur pour le compte de la commune de Bohas-Meyriat-Rignat, dans le cadre du portage foncier destiné aux collectivités locales.

Restauration du parquet de l'église de Rignat

La restauration du parquet du cœur de l'église de Rignat a été réalisée durant juillet, à partir de la proposition de Mr Jean-Luc Darmedru, parqueteur (l'ancien parquet datait de 1954). Mr Gilles Berger a réalisé un compte rendu de cette opération. Celui-ci est lu en séance et joint au présent compte rendu.

Le Conseil Municipal présente ses plus vifs remerciements à Mr Jean-Luc Darmedru pour son aide bénévole très précieuse. Il remercie également tous les participants : Gilles et Anna Berger, Henri Bouilloux, et Frédéric Morel qui ont consacré du temps de travail et des moyens à la réalisation de cet aménagement.

Fête d'été de l'association des jeunes.

Lors de la fête d'été de Meyriat, le 04 juillet dernier, organisée par l'association des jeunes de Meyriat, la société Concept Son, en charge de l'animation du bal populaire, déclare qu'une partie de son matériel de sonorisation aurait été endommagée, en raison d'un branchement électrique défectueux.

Chaque partie concernée a ouvert un dossier auprès de son assureur.

Rentrée scolaire :

Les travaux de réfection du carrelage de la cantine ont commencés. Ils devraient être terminés pour les vacances de la Toussaint.

Durant les travaux, les repas sont préparés en liaison froide par l'unité de production culinaire de la ville de Bourg en Bresse, et livrés à Hautecourt dans la cuisine de l'école élémentaire et à la salle des fêtes d'Hautecourt où les enfants scolarisés à Bohas viennent prendre le repas de midi par transfert en autocar de Bohas à Hautecourt. Une convention interviendra entre le SIVOS et la ville de Bourg en Bresse pour la gestion de ces repas.

Intercommunalité

La loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a été adoptée le 16 juillet.

Le seuil démographique des Intercommunalités est passé de 5000 à 15000 habitants.

La loi dispose que le Préfet doit arrêter le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale avant le 31/03/2016.

Monsieur le Préfet propose l'intégration des Communautés de Communes de la Vallière et de Bresse Dombes Revermont dans l'agglomération de Bourg-en-Bresse

D'autres propositions sont en cours d'examen qui nécessiteront des études complémentaires. Une grande intercommunalité du bassin de vie de Bourg-en-Bresse pourrait être envisagée.

Le Maire,

Jean-Luc LUEZ